### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



# Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024

# Objet de la délibération : Cession de deux garages situés Quai Séverine, Résidence NAVICLUB à SAINT MANDRIER sur Mer

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 14 Octobre 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 23 Octobre 2024 Affichée le 23 Octobre 2024

#### Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice: 88 Présents: 12 Pouvoirs: 0 Excusés: 23 Votants:12

2ème convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 14 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20241021-AG21102024\_2-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024

Délégués Titulaires Présents		
LA VALETTE	BAGNOL Luc	
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé	
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc	
OLLIOULES	GARRONE Florence	
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid	
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette	
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe	
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle	
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey	
TOURVES	BOYER Kévin	

Délégués S	Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

## Pouvoirs Néant

Absences excusées		
BORMES	PIERRE Véronique - DENIS André	
CAVALAIRE	MORTIER Carold	
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne	
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal	
LA FARLÈDE	HENRY Pierre	
LA GARDE FREINET	LAFEUMA Lucie	
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie	
LE PRADET	ROGER Isabelle	
OLLIOULES	RIGHI Dominique	
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie	
RIANS	GEROLIN Éric	
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid	
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène	
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre	
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès	
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie	
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie	

<u>Le secrétariat de la séance est assuré par</u> : M. BAGNOL Luc Commune de LA VALETTE du Var

#### Rapporteur: M. TOULOUSE Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1, toute vente d'un bien immobilier par une collectivité de plus de 2000 habitants nécessite l'avis préalable de France Domaines, qui se prononcera notamment sur la valeur du bien,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment, ses articles L.3211-14 et L.3221-1 relatifs à l'obligation de délibérer sur les cessions d'immeubles, et de droits réels immobiliers, au regard de l'avis de l'autorité compétente,

Après demande d'avis à la direction immobilière de l'Etat en date du 19 Septembre 2024,

Considérant que le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) est propriétaire de deux garages, situés en zone urbaine sur le plan local d'urbanisme Quai Séverine, Résidence NAVICLUB à Saint-Mandrier-Sur-Mer, sur la même section à savoir n°2332, d'une contenance égale, soit 10a et 63a.

Considérant que le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers n'a pas d'intérêt à conserver ces deux biens.

Après avoir consulté deux agences, M. le Président expose avoir missionné une agence immobilière, à savoir l'agence RIVOLI de Saint-Mandrier-Sur-Mer, pour la mise en vente des deux garages.

L'estimation de l'agence est la suivante :

LOT 538 - Garage n°42: 25 000 euros net vendeur

LOT 539 - Garage n°43: 25 000 euros net vendeur

Les diagnostics nécessaires à la vente doivent être fournis par le SIVAAD, qui va missionner un bureau de contrôle spécialisé à cet effet.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ.

- Ouï l'exposé de M. le Président,
- Décide d'autoriser M. Le Président à mettre en vente les deux garages, sur la section B2332, d'une superficie de 10 ares 63 centiares chacun, selon la valeur estimée par l'agence immobilière RIVOLI en charge de la vente, à savoir, 25 000 euros net vendeur pour chaque garage
- Décide d'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à cette cession

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 21 Octobre 2024, à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme Le Président du SIVAAD

Accus de l'istata la TOULOUSE 083-258301126-2024 021-AG21102024\_2-D Date de réception préjecture : 23/10/2024